

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le deux mai à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Foelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (16) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, GERONIMI Vital, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia, RAFFALLI Muriel, CERVETTI Michel, PACO dos SANTOS Sandrine.

Absents (7) : SOULLARD Sylvie, CERANI Rachel, LIMONGI André, MATTEI Dominique, MARTZOLFF Myriam, SUZZONI Stéphanie, FRANCESCHI Jean Marc.

Objet – Budget Principal 2023, Décision Modificative N°1 (DM 1)

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 16	Séance du 02 mai 2023	Convocation le 26 avril 2023
---------------------------------	------------------------	--	-----------------------	------------------------------

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 01 (Vital GERONIMI)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à une erreur d'imputation comptable concernant les montants affectés à l'annuité de la dette en capital et en intérêt, il y a lieu d'effectuer la DM 1 afin de régulariser les articles concernés et ainsi faire correspondre précisément ces montants avec ceux retracés dans l'état de la dette.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de modifier le budget principal comme suit :

Section d'investissement :

Sens	Section	Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
D	I	16	1641		Emprunts et dettes assimilés	- 3 479,83 €
D	I	21	6067		Fournitures scolaires	+ 3 479,83 €

Section de fonctionnement :

Sens	Section	Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
D	F	66	66111		Intérêts réglés à l'échéance	- 106,97 €
D	F	011	2183		Matériel de bureau et matériel informatique	+ 106,97 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 02 mai 2023



Le Maire
Yannick CASTELLI